

Séance du 16 mai 2019

Présidence : **M. Martino Rizzello**, président

Consommation d'électricité et entretien foyers lumineux – Crédit supplémentaire au budget 2019 (2019/P10)

Rapporteur : M. Antoine Stübi

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 10/2019, du 11 mars 2019, sur la consommation d'électricité et l'entretien des foyers lumineux – crédit supplémentaire au budget 2019,
VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 234'500.- au budget 2019, compte 470.3123 « Eclairage public des rues, places, parcs et passage à piétons » pour payer le coût de la consommation de l'énergie selon convention en vigueur entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 307'000.- au budget 2019, compte 470.3143.01 « Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux » pour payer le coût de l'entretien du parc de l'éclairage public selon convention en vigueur entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- au budget 2019, compte 470.3143 « Modifications et améliorations de l'éclairage public » pour faire face aux besoins ponctuels de la Ville en réparations ponctuelles dues à des accidents divers ;
4. de prendre acte que les dépenses citées sous points 1 et 2 ci-dessus sont liées à la convention entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité du 21 décembre 1988 valable jusqu'au 31 décembre 2028 ;
5. de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière d'éclairage public évoquées aux points 5 et 6 de son Complément technique au préavis 10/2019 daté du 28 avril 2019 ;
6. de prendre acte de la volonté de la Municipalité de revoir les conditions qui lient la Ville à son fournisseur d'électricité et de prestations d'entretien pour l'éclairage public dans le cadre de la prochaine convention.

Ainsi délibéré en séance du **16 mai 2019**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 17 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Martino Rizzello



la Secrétaire
Carole Dind